

01

CHOISIS TA THÉMATIQUE

L'AGRO EN 2050

Des robots en cuisine, l'IA... Qui peut prévoir le futur ?!

CLICHÉS VS RÉALITÉ

A toi de casser les préjugés sur l'Agro... ou pas !

ET SI L'AGRO N'EXISTAIT PAS

Et s'il n'y avait plus rien... même pas un bout de fromage ?

L'AGRO POUR LES NULS

L'indispensable de tous ceux qui découvrent l'agro !

LES HÉROS DE L'AGRO

Ok ils remplissent nos assiettes, mais qui sont-ils ?

L'AGRO VUE PAR...

Ta grand-mère ? Un gamer ? Un sportif ?... A toi de choisir!

LA FACE CACHÉE DE L'ALIMENTATION

Montre ce que l'on ne voit jamais...

02

A VOUS LES STUDIOS

Prends ton smartphone et lance toi !

Luc Besson n'a qu'à bien se tenir !

03

ENVOIE TON CHEF D'OEUVRE

Envoie ton film et la fiche d'inscription à :

agrolab@agropole.com

01

OBJET DU FESTIVAL

Le Festival du Film Agroalimentaire (ci-après « le Festival ») est organisé par le consortium du projet « ICI l'Agro vous sourit ! », basée à Agropole Agen. Il a pour but de promouvoir la créativité et la réflexion autour de la filière agroalimentaire à travers des courts métrages réalisés au smartphone.

02

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Festival est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée (modèle disponible sur demande à agrolab@agropole.com).

2.2 : Participation

- Une seule participation par personne ou équipe.
- Les équipes peuvent être composées de 1 à 5 membres maximum.
- Les participants s'engagent à respecter les valeurs du Festival : respect, originalité et éthique.

2.3 : Format des oeuvres

- **Durée** : Entre 1 minute 30 et 5 minutes (générique inclus)
- **Support** : Court métrage filmé uniquement au smartphone (tous modèles confondus).
- **Thématique** : Libre, en lien avec l'agroalimentaire (exemples : circuits courts, innovation, enjeux environnementaux, métiers, etc.). Les participants peuvent choisir une approche non listée.
- **Style** : Tous les genres sont autorisés (documentaire, fiction, humour, fantastique, etc.).

2.3 : Dépôt des oeuvres

Les films doivent être envoyés au format MP4, avec une résolution minimale de 720p, à l'adresse agrolab@agropole.com, accompagnés d'une fiche d'inscription complétée (cf. Annexe 2) et, le cas échéant, de l'autorisation parentale pour les mineurs. Les participations sont acceptées jusqu'au 1er mai 2026 à minuit. Un accusé de réception sera adressé à chaque participant.

Les œuvres en langue étrangère doivent impérativement être sous-titrées en français. Les films ne respectant pas ces consignes ne seront pas pris en compte.

03

DROITS ET ENGAGEMENTS

3.1 : Public concerné

Les participants garantissent être les auteurs des œuvres et détenteurs de tous les droits (image, musique, texte). Toute œuvre plagiée ou utilisant des contenus protégés sans autorisation sera disqualifiée.

Les participants autorisent l'organisation à diffuser leur film dans le cadre du Festival et pour sa promotion (site web, réseaux sociaux, presse), sans contrepartie financière.

3.2 : Protection des données

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Festival et ne seront pas communiquées à des tiers, conformément au RGPD.

3.3 : Cession de droits de diffusion et réutilisation

En participant, les auteurs autorisent expressément l'association « ICI l'Agro vous sourit ! » à :

- Diffuser leur œuvre dans le cadre du Festival (projection publique, diffusion en direct, supports de communication).
- Réutiliser tout ou partie du film, sans limite de durée, pour des actions de promotion, de sensibilisation ou de communication (site web, réseaux sociaux, supports imprimés, événements futurs), sans contrepartie financière.
- Adapter le format (montage, sous-titrage) si nécessaire, tout en respectant l'intégrité morale de l'œuvre (mention du nom des auteurs systématique).

3.2 : Protection des données

Les participants sont responsables du contenu de leur film (respect du droit à l'image, absence de propos diffamatoires, etc.). L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige lié au contenu.

RÈGLEMENT DU FESTIVAL DU FILM AGROALIMENTAIRE

Un comité de sélection, composé de professionnels de l'audiovisuel et de l'agroalimentaire, désignera les finalistes selon des critères de pertinence thématique, originalité et qualité technique. Les résultats seront communiqués par email aux participants avant le 10 mai 2026.

La grande finale se tiendra le 20 mai 2026, en présentiel ou en ligne selon les contraintes sanitaires. Les films finalistes y seront projetés devant un jury et le public. La décision du jury, souveraine, ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

05

RÉCOMPENSES

Les lauréats recevront des lots (nature à préciser : dotation, matériel, voyage, etc.). Les prix ne sont ni échangeables ni remboursables.

06

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Festival implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner la disqualification. Tout litige relatif au Festival sera soumis aux tribunaux compétents d'Agen.

07

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure. Les participants en seront informés par email et sur le site officiel.